

Deloitte.

Deloitte.
Legal



Solution à 360° pour votre projets de construction belges

Naviguer dans la réglementation belge
stricte en matière de fiscalité et de droit
de la construction pour les entreprises
(étrangères)





Navigation dans la réglementation belge fiscale et légale stricte en matière de construction



VOTRE DÉFI

Il peut être très difficile pour les entreprises de construction étrangères de s'y retrouver dans les réglementations belges strictes en matière fiscale, juridique, d'immigration, de sécurité sociale et autres. Or, il est essentiel de s'y conformer afin d'éviter des sanctions sévères, des fermetures de sites et des dommages potentiels à la réputation de votre marque.



NOTRE ENGAGEMENT

Nos solutions complètes vous accompagnent à chaque étape et répondent à toutes vos questions. Qu'il s'agisse de conseil ou de conformité en matière d'impôt des sociétés, de TVA, d'impôt sur le revenu des personnes physiques, droit du travail, de sécurité sociale et d'immigration, ou encore de gestion de la conformité sur site.



UNE SOLUTION GLOBALE

La solution tout-en-un à 360° de Deloitte simplifie la conformité et le conseil et couvre tous les sujets fiscaux et juridiques pertinents pour les projets de construction en Belgique. Nous vous assistons dans toutes les phases de votre projet de construction, de l'appel d'offres à la construction, jusqu'à la livraison et la phase post-construction.

Offres 360° pour les projets de construction



Planificateur budgétaire fiscal et juridique de projet 360°

Vous aide à évaluer les implications budgétaires fiscales et juridiques de votre projet avant de vous lancer.



Atelier de démarrage à 360°

Un atelier interactif proposant du matériel sur mesure et une feuille de route pour le démarrage des activités en Belgique.



Assistance sur site à 360°

Services de conformité sur site pour la construction via des évaluations et des rapports personnalisés.



HUB de construction à 360°

Un accompagnement continu ou ponctuel pour vos questions de conformité fiscale et juridique dans le secteur de la construction, ainsi que des conseils.

Appel d'offres

Planification

Construction et clôture de chantier



Avant le lancement : Budgétisation fiscale et juridique de projet à 360°

Avez-vous besoin de renseignements sur les tarifs ?

Se lancer dans un nouveau projet, notamment en phase d'appel d'offres, nécessite une connaissance approfondie de sa viabilité financière et de ses exigences de conformité. Notre équipe peut vous aider à comprendre le coût total des exigences fiscales et juridiques : et l'externalisation de celle-ci.



CALCUL DES COÛTS DE
CONFORMITÉ FISCALE ET
JURIDIQUE



PROJECTIONS
DE COÛTS



Au départ : Workshop de lancement à 360°

Vous avez besoin d'une feuille de route et d'un plan d'action détaillé ?

Notre atelier de démarrage à 360° est une journée interactive éprouvée qui offre un aperçu complet à 360° des obligations fiscales et juridiques belges. 8 axes de travail sont couverts, réunissant les parties prenantes que vous avez sélectionnées et nos experts en la matière. Ce programme comprend également un rapport de livraison, une feuille de route et un calendrier sur les formalités requises pour opérer en Belgique.



FORMATION DES CONTRACTANTS
ET SOUS-TRAITANTS



FEUILLE DE ROUTE SUR
MESURE



PLAN D'ACTION

Phase du projet	Appel d'offres	Planification	Construction	Clôture
Exigences relatives aux appels d'offres (publics)				
Exigences contractuelles				
Engagement de sous-traitants Gestion de la responsabilité en chaîne				
Travailler avec les salariés Commission paritaire / salaire minimum temps de travail / bien-être / prêt de personnel				
Exigences spécifiques au secteur Déclaration de travaux / check-in @ travaux				
Fiscalité d'entreprise & gouvernance Structure juridique et conformité / établissement stable				
Obligations et conséquences / conformité				
Impliquer les collaborateurs dans BE Immigration, sécurité sociale et analyse fiscale / paie et conformité				



Pendant le projet : Un accompagnement sur site à 360°

Avez-vous besoin d'une assistance sur site ?

Nos services de tierce partie sur site en matière sociale garantissent le respect des normes éthiques et réglementaires (et favorisent des pratiques responsables et durables dans le secteur de la construction). Nous proposons des solutions sur mesure, notamment des évaluations sur site, l'engagement de parties prenantes et l'établissement de rapports solides. Les sujets abordés comprennent le salaire minimum, les certificats A1, le check-in @ work, les exigences en matière de main-d'œuvre, les audits des sous-traitants et bien d'autres encore.



ASSISTANCE
SUR SITE



CONTRÔLES DE
CONFORMITÉ



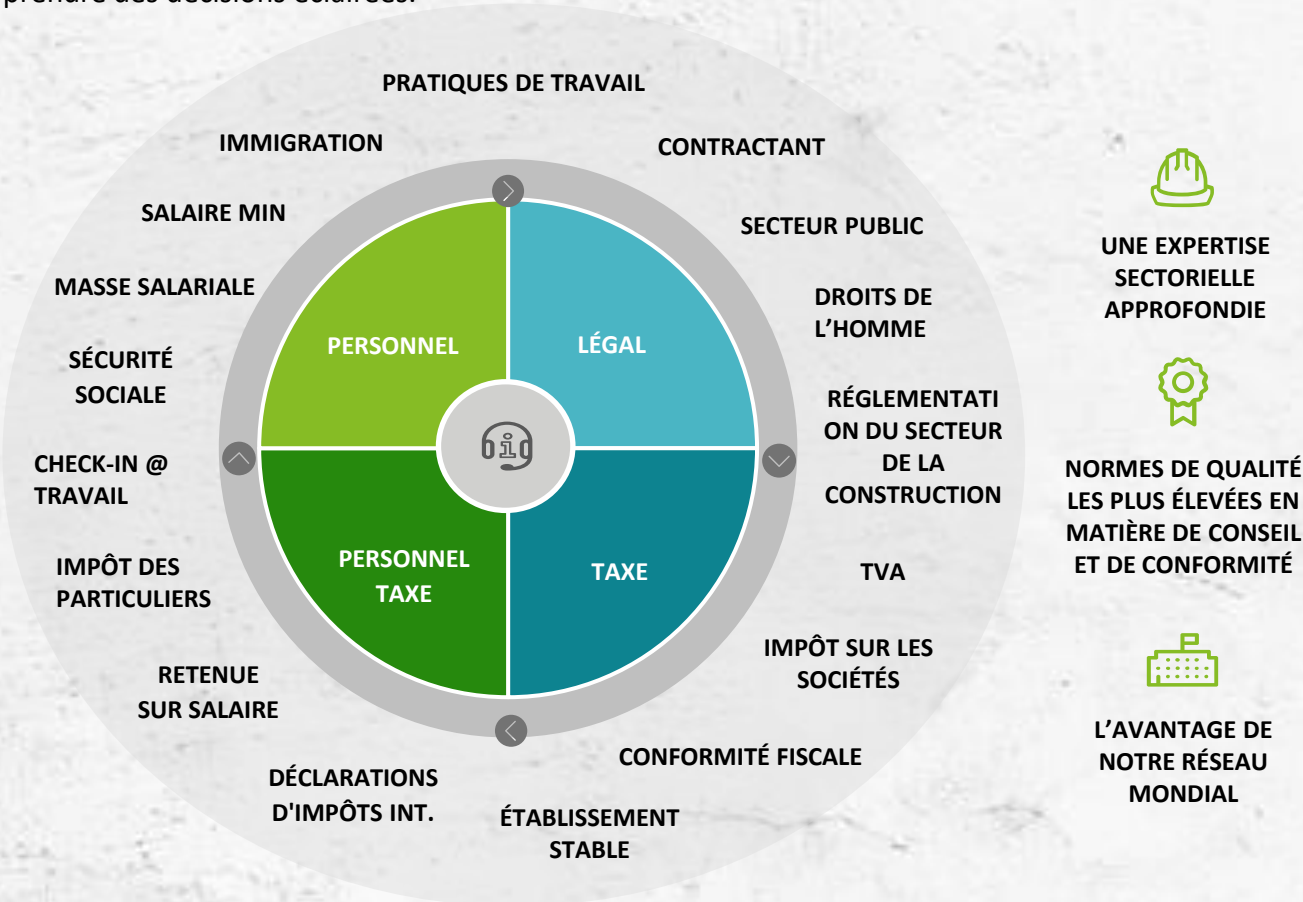
LABEL
DE QUALITE

À n'importe quelle étape : 360° Advisory & compliance HUB



Vous avez besoin de réponses rapides et fiables à vos questions fiscales et juridiques dans le secteur de la construction belge ou étranger?

Notre support ad hoc offre des services d'experts en matière de conformité et de conseil adaptés à vos besoins. Que vous soyez confronté à des questions de TVA, de paie, d'immigration, de réglementation complexe, de conseils en droit des contrats, d'assistance lors d'inspections ou de représentation devant les tribunaux, nous avons ce qu'il vous faut. Notre approche SPOC et nos experts en la matière vous aideront à rester conforme et à prendre des décisions éclairées.



Prêt à transformer votre entreprise de construction avec Deloitte (juridique) ?

Contactez-nous pour commencer. Nous nous engageons à vous aider à naviguer facilement dans les complexités du secteur belge de la construction.



Stefanie Van de Perre

Directeur

Équipe du Droit du Travail

+ 32 2 800 71 12

svandeperre@deloitte.com



Bart Colpaert

Directeur

Fiscalité de l'emploi et mobilité mondiale

+ 32 2 600 69 81

bcolpaert@deloitte.com

À propos de Deloitte

Deloitte fait référence à l'une ou plusieurs des sociétés suivantes : Deloitte Touche Tohmatsu Limited, une société privée britannique à responsabilité limitée par garantie (« DTTL »), son réseau de cabinets membres et leurs entités liées. DTTL et chacune de ses sociétés membres sont des entités juridiquement distinctes et indépendantes. DTTL (également appelé « Deloitte Global ») ne fournit pas de services aux clients. Veuillez consulter www.deloitte.com/about pour une description plus détaillée de DTTL et de ses sociétés membres.

Deloitte fournit des services d'audit, de fiscalité et de droit, de consultation et de conseil financier à des clients publics et privés couvrant de multiples secteurs. Grâce à un réseau mondial de cabinets membres dans plus de 150 pays, Deloitte offre à ses clients des capacités de classe mondiale et un service de haute qualité, en leur fournissant les informations dont ils ont besoin pour relever leurs défis commerciaux les plus complexes. Deloitte compte environ 312 000 professionnels, tous engagés à devenir la norme d'excellence.

Cette publication ne contient que des renseignements généraux, et ni Deloitte Touche Tohmatsu Limited, ni ses cabinets membres ni leurs entités apparentées (collectivement, le « réseau Deloitte ») ne fournissent, par le biais de cette publication, des conseils ou des services professionnels. Avant de prendre une décision ou d'entreprendre une action susceptible d'affecter vos finances ou votre entreprise, vous devez consulter un conseiller professionnel qualifié. Aucune entité du réseau Deloitte ne peut être tenue responsable de quelque perte que ce soit subie par une personne qui se fie à cette publication.